



Ministère
de la Sécurité
publique



Cadre pour la prévention de sinistres
Présentation de l'approche pour l'inondation
Pascal Marceau MSP/DGSCSI/DPP/SSRRPG
10^e colloque AGRCQ – 11 avril 2018

Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



Le Cadre pour la prévention de sinistre (CPS) permet la réalisation d'actions de soutien des municipalités ou des MRC visant une meilleure gestion des risques liés aux inondations passant par la prévention.

Le CPS est administré par le ministère de la Sécurité publique (MSP).

En plus, du MSP, les ministères suivants sont aussi signataires du CPS :

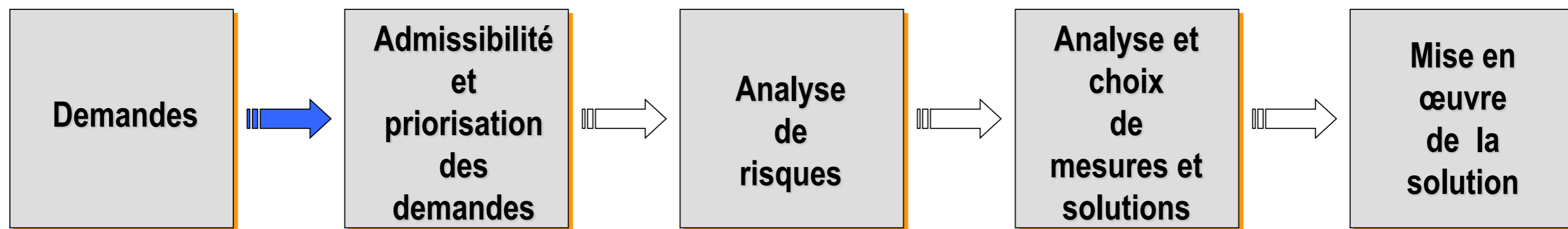
- MDDELCC
- MAMOT
- MERN/MFFP
- MTMDET

Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



Le fonctionnement du CPS passe par la réalisation de plusieurs étapes de sélection et d'avancement des demandes de soutien, en fonction à chaque étape :

- Des crédits budgétaires disponibles
- Du classement de la demande par rapport aux autres demandes



Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



**Admissibilité
et
priorisation
des
demandes**

Priorité selon **les critères de sélection** suivants :

- 1- des personnes, des biens ou des infrastructures essentielles (au sens du point 3) sont menacés par un risque couvert par le CPS;
- 2- le niveau de probabilité d'occurrence du risque et ses conséquences potentielles sur les personnes, les biens et les infrastructures sont importants;
- 3- les biens et les infrastructures menacés sont admissibles au soutien financier déterminé dans les *Paramètres de l'octroi d'une aide financière pour le traitement des risques* adoptés par le Conseil des ministres en juin

→ Basé sur les données gouvernementales et **celles fournies par la municipalité**

Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



Analyse de
risques



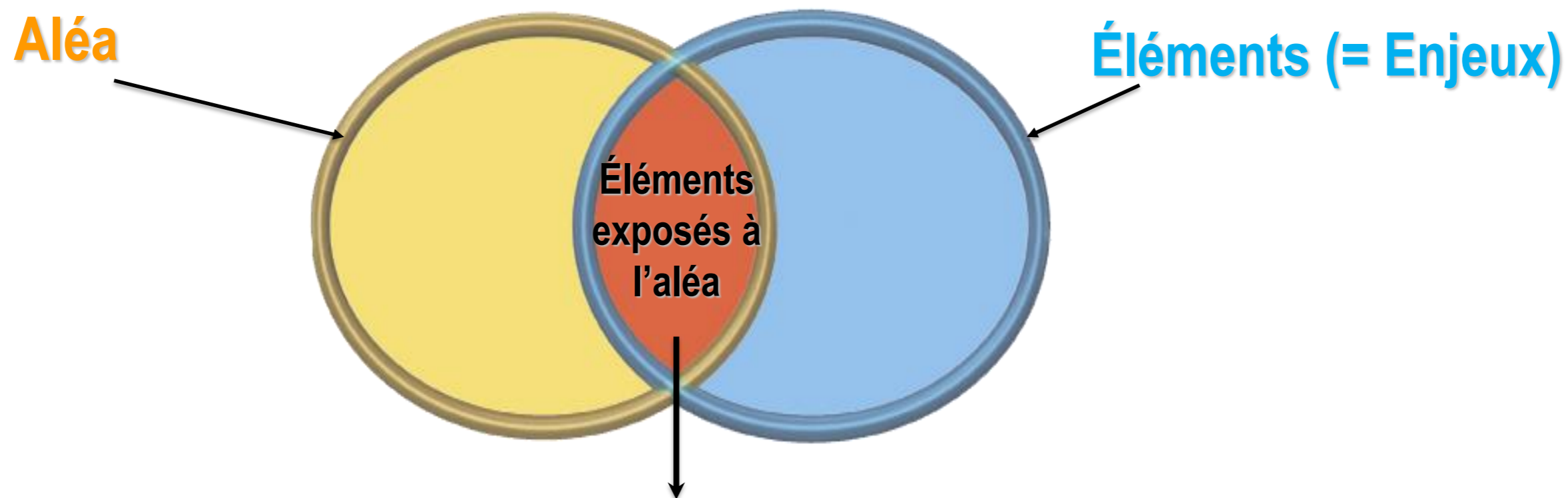
Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



Analyse des risques

Processus visant à estimer le niveau de risque par l'analyse des probabilités d'occurrence et des conséquences pouvant en résulter

Le risque est l'interaction entre un aléa potentiel et la vulnérabilité des éléments exposés à son égard.



+ vulnérabilité des éléments exposés à l'aléa
= **RISQUE**

Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation

Éléments (= Enjeux) avec des vulnérabilités
variables à l'aléa (inondation)



Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation

Aléa (inondation)



Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



Éléments exposés à l'aléa (inondation)



+ vulnérabilité des éléments exposés
à l'aléa = **RISQUE**

Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



Estimation du risque passe par :

1- L'identification et la caractérisation de l'aléa (inondation, glace) :

Portrait détaillé des inondations historiques

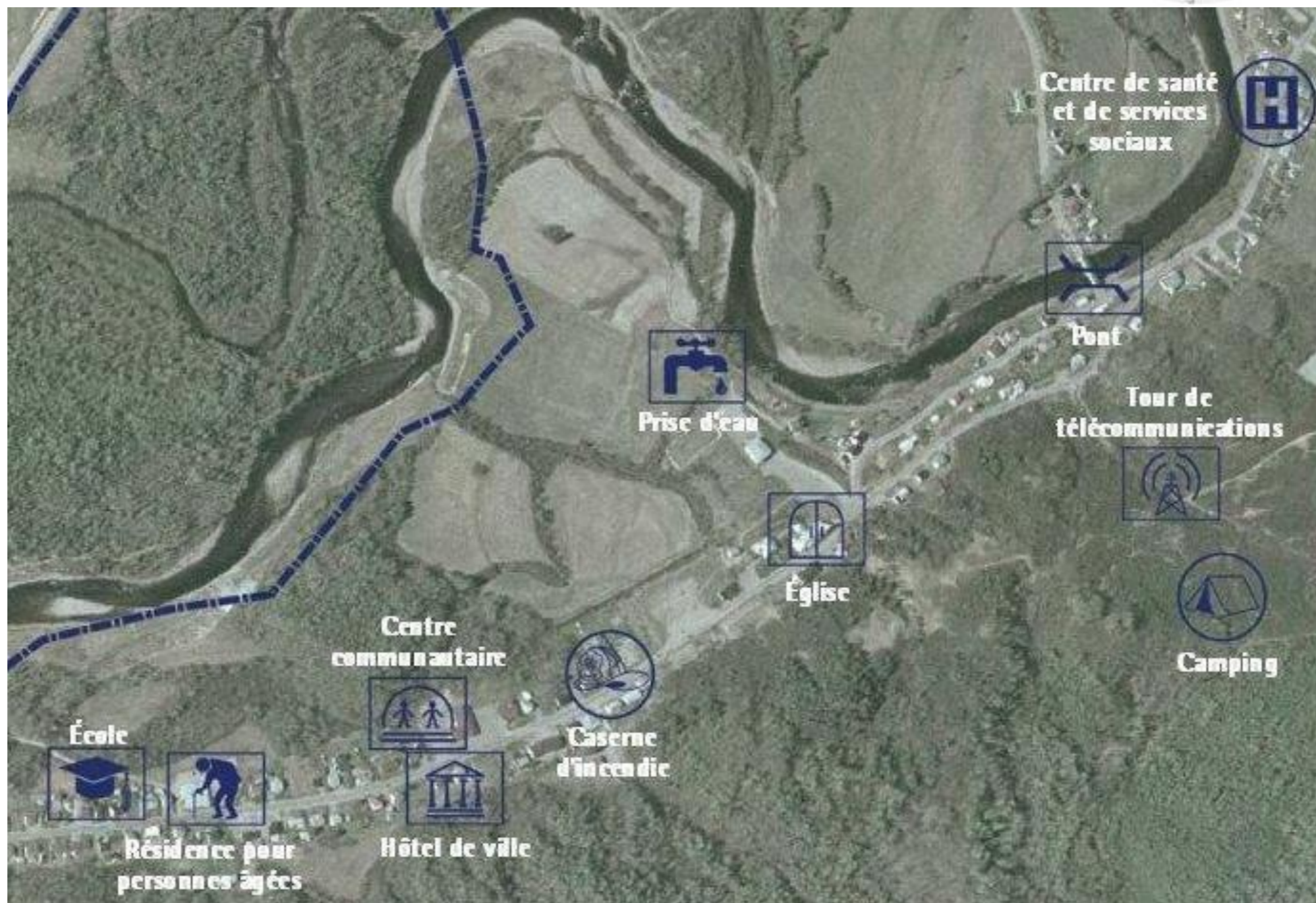
Caractérisation détaillée (intensité, probabilité, localisation, ...)

2- L'établissement du profil de vulnérabilité :

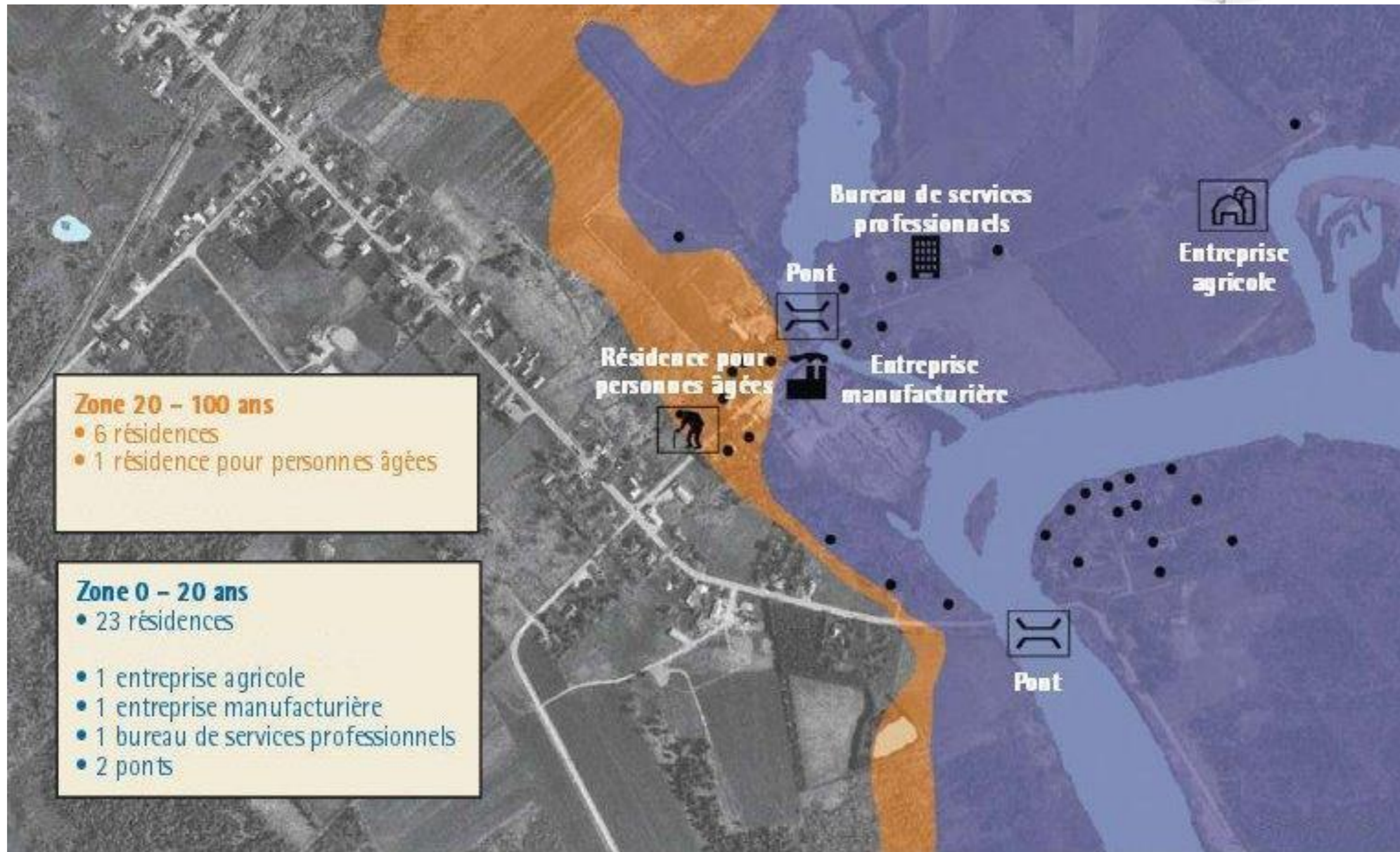
Enjeux (personnes, biens, infrastructures) et leurs vulnérabilités

Un résultat important de l'analyse de risque pour les risques récurrents (tels les inondations) est l'estimation du **montant de dommages moyen annuel (DMA)**

Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



Analyse et
choix
de
mesures et
solutions



Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



A cette étape sont identifiées, sans évaluer leur efficacité, les mesures potentielles pour réduire les risques. Elles se classent en :

Prévention

Préparation

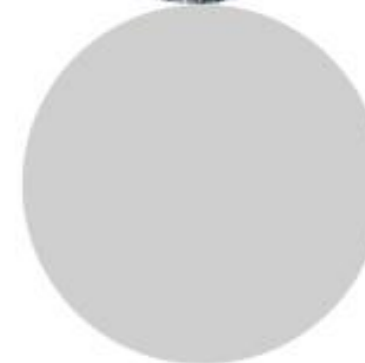
Intervention

Rétablissement

Structurelles (lourdes/légères)

Non structurelles

Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



Analyse et
choix
de
mesures et
solutions



Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



Les différentes mesures potentielles sont évaluées, selon plusieurs critères, aux regards de leur efficacité pour réduire le risque.

**Le critère économique est un critère important de sélection :
(Montant de dommages annuel moyen évité) versus
(coûts de la mesure, initiaux et récurrents)**

Autres critères importants :

- Potentiel de réduction du risque et continuité des effets;
- Autorité de juridiction et conformité aux lois et règlements;
- Effets sur l'environnement.
- Acceptabilité sociale

Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



La solution retenue = La mesure ou la combinaison de mesures la plus appropriée.

Les mesures suivantes font partie intégrante de la solution :

- Cartographie des zones inondables (ou mise à jour selon le cas), réglementation
- Sensibilisation et éducation du public
- Plan de mesures d'urgence (ou mise à jour selon le cas)

Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



Mise en
œuvre
de la
solution

Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



Dans la très grande majorité des cas, la mise en place des mesures de traitement des risques réduit mais n'élimine pas le risque complètement.

Il reste un risque résiduel, chacun doit en être conscient.

Ce risque résiduel, et les mesures permettant sa gestion, doivent faire partie de la mise en œuvre des mesures retenues.

Par exemple, pour un risque résiduel pour des inondations, cela comprend des mesures en préparation, en intervention et en rétablissement.

Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



Le montant de l'aide financière du gouvernement pour la mise en œuvre de la solution accordée à la municipalité varie entre 50 et 85 % :

Il correspond aux dépenses admissibles moins une participation financière municipale qui doit équivaloir au moindre de : (a) 50 % de dépenses admissibles au programme ou (b) au montant de la participation financière calculée comme suit :

- 100 % des 3 premiers dollars de dépenses admissibles par habitant;
- 75 % des 4e et 5e dollars de dépenses admissibles par habitant;
- 50 % des 6e et 7e dollars de dépenses admissibles par habitant;
- 25 % pour les dollars suivants de dépenses admissibles par habitant pour les municipalités ayant 1 000 habitants et plus et 15 % pour les municipalités ayant moins de 1 000 habitants.

Exemple : ville de 9615 habitants

Coût total des travaux de 1 000 000 \$, la ville assume 286 056 \$

Coût total des travaux de 10 000 000 \$, la ville assume 2 536 056 \$

Cadre pour la prévention de sinistres : Présentation de l'approche pour l'inondation



Démarche du CPS s'étend sur plusieurs années

Nombreuses parties prenantes (ministères, municipalité, MRC, OBV, citoyens, spécialistes)

Peut concerner plusieurs municipalités